

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le 10 juillet à 18h30 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard MOUNIER, Maire.

PRESENTS : Mmes BOUDEVILLE Fatiha, GODAERT Victoria, JOEL-WENGER Constance, MIGNON Françoise, SWINNEN Dominique, MM. BOSIO Alexis, CERESA Nicolas, CHEYSSIERE-BERTHEZENE Frédéric, COURT Jean-Paul, FULCRAND Jean-Louis, MOUNIER Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOEL-WENGER Constance

Le huis clos, en raison du contexte sanitaire, est voté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

Mmes Françoise FIRMIN et Dominique SWINNEN ne participent pas au vote de part leur nationalité Belge

MM Jean-Paul COURT et Jean-Louis FULCRAND refusent de participer au vote.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes JOEL-WENGER Constance, Fatiha BOUDEVILLE, MM Alexis BOSIO, Nicolas CERESA. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Une candidature enregistrée :

M. CHEYSSIERE-BERTHEZENE Frédéric

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

M. CHEYSSIERE-BERTHEZENE Frédéric est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

MM. Alexis BOSIO, Nicolas CERESA et Mme Constance JOEL-WENGER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

MM. Alexis BOSIO, Nicolas CERESA et Mme Constance JOEL-WENGER sont proclamés élus en qualité de suppléant délégué pour les élections sénatoriales.

2. Vote du budget primitif M14 (mairie) 2020.

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif M14, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- Section FONCTIONNEMENT : 464 351,75 €
- Section INVESTISSEMENT : 890 874,80 €

et rappelle que, dans la section Investissement, des opérations sont prévues sur une période pluriannuelle de 2020 à 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget primitif M14 pour l'année 2020 tel qu'il est présenté.

3. Vote du budget primitif M49 « eau et assainissement » 2020.

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif M49 « eau et assainissement », qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- Section FONCTIONNEMENT : 175 658,26 €
- Section INVESTISSEMENT : 256 399,17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget primitif M49 pour l'année 2020 tel qu'il est présenté.

4. Remboursement de l'achat d'un meuble sous évier à un locataire

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rembourser au nouveau locataire du logement situé au 2^{ème} étage du bâtiment APC, un meuble sous-évier pour la cuisine dudit logement pour un montant de 53,52 euros TTC car cette dépense incombe au propriétaire et non au locataire.

Oùï de cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement du meuble d'un montant de 53,52 euros TTC.

5. Désignation d'un délégué au CAUE

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du CAUE du Gard, Mme Maryse GIANNACCINI ;

Considérant que le CAUE assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux CAUE un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du CAUE du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

- ❖ Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).
- ❖ Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)
- ❖ Le correspondant sera invité aux actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence, M. le maire propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Louis FULCRAND en qualité de correspondant du CAUE du Gard.

OUI cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Louis FULCRAND en qualité de correspondant du CAUE du Gard.

6. Examen des questions orales

Sur rapport de M. le Maire selon lequel les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune,

Vu l'obligation faite aux conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants d'adopter, en l'absence de règlement intérieur, une délibération spécifique visant à fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. Chaque conseiller peut exposer au cours de la séance du conseil municipal des questions orales qui doivent porter sur les affaires de la commune et sur des sujets d'intérêt général. Il est décidé qu'elles seront limitées à 5 questions par élu et séance et devront être soumises par écrit au maire au moins 48 heures avant la date de la séance.
2. Le conseil municipal procédera à l'examen des questions orales dans le cadre de l'examen des questions diverses. Quand le nombre ou l'importance des questions le justifient, le maire peut décider de les traiter lors d'une séance ultérieure.

Le maire donne une réponse orale.

Ces questions peuvent, sur demande jointe au texte de la question, donner lieu à un débat au sein du conseil municipal.

7. Présentation de la bibliothèque et de son fonctionnement

Après avoir fait un rapide historique concernant la création de la bibliothèque municipale, M. Jean-Paul Bonfils qui en est le responsable, la présente en quelques chiffres et décrit ses diverses activités.

Pour mémoire, environ 70 m², 2900 ouvrages en fonds propre, 500 ouvrages appartenant à la Bibliothèque du Gard (DLL) renouvelés 2 fois par an via le bibliobus ou les navettes, la fréquentation est d'environ 1000 passages par an, pour environ 1000 emprunts par an, une cinquantaine de lecteurs inscrits, l'ouverture au public est de 4h30 par semaine (2h30 le mardi et 2h le samedi), entre le 15 juillet et le 21 août le créneau du samedi est supprimé mais la bibliothèque municipale est ouverte les lundis/mercredis/vendredis de 10h à 12h.

Parmi les outils de communication mis en place par JP Bonfils une plaquette de la bibliothèque municipale (qui est distribuée aux élus) ainsi qu'un site internet <http://bibliothequedespla.wixsite.com/lesplantiers>

Jean Paul Bonfils liste l'ensemble des tâches réalisées à la bibliothèque, sans les développer, et souligne l'importance du travail des bénévoles dans la réalisation de celles-ci, ainsi que dans l'ouverture de la bibliothèque municipale le samedi matin.

Il nous présente ensuite les divers projets et interactions de la bibliothèque municipale avec les acteurs du territoire : la DLL (Direction du Livre et de la Lecture, Nîmes et Le Vigan), La Communauté de Commune (Causse Aigoual Cévennes), l'école des Plantiers, l'association Déclics & Stimuli, la Maison de retraite, la Maison de l'eau, l'Ecole des Plantes Moyse Charas d'Uzès.

Divers projets et activités se déroulant à la bibliothèque ou à l'extérieur sont présentés, souvent en partenariat avec l'association Déclics & Stimuli parmi lesquels : des ateliers de lecture, des ateliers d'écriture, expositions, conte, rentrée littéraire, Nuit de la Lecture, projet avec l'école et la maison de retraite, atelier botanique et d'autres en gestation...

A noter que la bibliothèque municipale fait maintenant partie du réseau des bibliothèques de la Com-Com, à ce titre le nouveau logiciel utilisé (PMB) permet à tout un chacun d'accéder au catalogue de la bibliothèque municipale depuis internet en allant sur <https://mediatheque-cac.org/> puis en allant sur « Le réseau » et enfin en cliquant sur « Les Plantiers ».

Une Conseillère Municipale, Françoise Mignon, est nommée pour faire le lien entre la BM et la mairie des Plantiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

1. Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants	2020/030
2. Vote du budget primitif M14 (mairie) 2020.	2020/031
3. Vote du budget primitif M49 (eau et assainissement) 2020.	2020/032
4. Remboursement de l'achat d'un meuble sous évier à un locataire	2020/033
5. Désignation d'un délégué au CAUE	2020/034
6. Examen des questions orales	2020/035

Alexis BOSIO

Fatiha BOUDEVILLE

Nicolas CERESA

Frédéric CHEYSSIERE

Jean Paul COURT

Jean-Louis FULCRAND

Victoria GODAERT

Constance JOEL-WENGER

Françoise MIGNON

Bernard MOUNIER

Dominique SWINNEN